

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 20 mars 2009

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-5-8-2 du Conseil Général du 11 décembre 2008, relative à la politique des actions éducatives en 2009, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG-2008-5-1-9 du Conseil Général du 12 décembre 2008 fixant le budget primitif du Département pour 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Autorise le Président du Conseil Général à signer, avec l'association SEMAPHORE, le CDMIJ et les associations membres du CDMIJ les avenants figurant en annexe I, III et IV du rapport,
- 2) Attribue les subventions suivantes, imputées au chapitre 65, nature 6574, fonction 33 et dont le montant total s'élève à 356 091 €, dans le cadre de l'opération n° 2009-E741-415-1 (subventions aux organismes et associations) :
 - Comité Départemental de la Prévention Routière : 2 287 €
 - SEMAPHORE : 137 900 €
 - CDMIJ : 74 000 €
 - associations membres du CDMIJ, conformément à

l'annexe II du rapport :
- Regierungspräsidium FREIBURG :

140 237 €
1 667 €

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions